

The Role of the Opposition

System of Governance

British Columbia is divided into 93 constituencies, also called ridings or electoral districts. There is one representative – called a Member of the Legislative Assembly (MLA) – elected to represent the people of each riding. In our parliamentary system, the political party that wins the most seats in a provincial general election typically forms the government, and the opposition is comprised of all MLAs who are not part of the government, whether affiliated with a political party or sitting as an Independent Private Member.

Role of the Opposition

The government runs the province. The opposition makes sure that it does so responsibly, often setting an alternate vision and path for the direction and future of the province. The opposition plays an important role in a healthy democracy, focusing on:

- 1. Holding the government to account.** The opposition's main job is to question, challenge, and scrutinize what the government is doing. Opposition MLAs ask tough questions and press the government to explain and justify its decisions.
- 2. Offering an alternative.** The opposition presents different ideas and policies, showing voters how they would govern instead.
- 3. Representing voters who didn't vote for the government.** The opposition voices perspectives of people who didn't vote for the governing party and raises their concerns in the Legislative Assembly.
- 4. Improving laws and decisions.** By debating bills, proposing amendments, and criticizing proposals, the opposition can help make laws better.
- 5. Being ready to govern.** The Official Opposition is sometimes called a "government-in-waiting" as it is expected to be ready to become the government.
- 6. Keeping democracy healthy.** By openly disagreeing, debating, and checking power, the opposition helps prevent governments from becoming careless or secretive.

Official Opposition

The Official Opposition is typically the opposition party with the second-highest number of seats in the Legislative Assembly following a provincial general election. This Official Opposition is recognized as the primary alternative government, and that comes with formal responsibilities and resources and more procedural opportunities in debates.

The Official Opposition takes the lead in challenging the government's actions, decisions, and priorities – especially on major matters like the provincial budget and spending, legislation introduced by the government, and the government's major public policy decisions. This happens most visibly during Oral Question Period, where the Official Opposition is given the most questions and the first opportunities to question the Premier and Ministers. The Official Opposition is sometimes called His Majesty's Loyal Opposition – meaning loyal to democracy and the Crown, not to the government.

The Leader of the Official Opposition acts as the chief critic of the Premier and is expected to represent a clear, credible alternative to the government of the day. The Leader of the Official Opposition appoints a Shadow Cabinet, comprised of Official Opposition MLAs who serve as critics. Each critic typically focuses on a government ministry or portfolio (e.g., health or education), examines legislation and decisions in that area, questions the responsible Minister, and develops alternative policy ideas. This helps ensure informed and detailed scrutiny rather than broad criticism.



Opposition desks in the Legislative Chamber.



LEGISLATIVE ASSEMBLY
of BRITISH COLUMBIA
Parliamentary Education Office

For more learning resources visit leg.bc.ca

PEO@leg.bc.ca [f BCLegislature](https://www.facebook.com/BCLegislature) [@BCLegislature](https://www.instagram.com/BCLegislature) [X BCLegislature](https://www.x.com/BCLegislature)

Le rôle de l'opposition

Le système de gouvernance

La Colombie-Britannique est divisée en 93 circonscriptions électorales, aussi appelées comtés. Il y a un représentant élu – appelé un député – pour représenter chaque circonscription. Dans notre système parlementaire, le parti politique qui remporte le plus grand nombre de sièges lors d'une élection générale provinciale forme habituellement le gouvernement, tandis que l'opposition est composée de tous les députés qui ne font pas partie du gouvernement, qu'ils soient affiliés à un parti politique ou siègent à titre d'indépendants.

Le rôle de l'opposition

Le gouvernement dirige la province. L'opposition veille à ce qu'il le fasse de manière responsable, souvent en proposant une vision et une orientation différentes pour l'avenir de la province. L'opposition joue un rôle important dans toute démocratie saine, en s'appliquant notamment à :

- 1. Tenir le gouvernement responsable de ses actions.** La tâche principale de l'opposition consiste à interroger le gouvernement, à remettre en question son programme et à examiner ses actions avec minutie. Les députés de l'opposition posent des questions pointues au gouvernement et insistent pour qu'il explique et justifie ses décisions.
- 2. Proposer des solutions de rechange.** L'opposition présente des idées et des politiques alternatives afin de montrer à l'électorat comment elle gouvernerait si elle était au pouvoir.
- 3. Représenter les électeurs qui n'ont pas voté pour le gouvernement.** L'opposition exprime les perspectives de gens qui n'ont pas voté pour le parti ministériel et fait valoir leurs préoccupations devant l'Assemblée législative.
- 4. Bonifier les lois et les décisions.** En débattant des projets de loi, en y proposant des amendements et en critiquant les politiques proposées, l'opposition peut concourir à bonifier les lois.
- 5. Se tenir prête à gouverner.** L'opposition officielle est parfois qualifiée de « gouvernement en attente », puisqu'elle est censée être prête en tout temps à former le gouvernement.
- 6. S'assurer que notre démocratie demeure vigoureuse.** En exprimant ouvertement son désaccord avec le gouvernement, en débattant et en encadrant l'exercice du pouvoir, l'opposition contribue à empêcher les gouvernements de devenir négligents ou peu transparents.

L'opposition officielle

D'habitude, le parti d'opposition qui détient le deuxième plus grand nombre de sièges à l'Assemblée législative à la suite d'une élection générale provinciale devient l'opposition officielle. L'opposition officielle est reconnue comme la principale formation appelée à remplacer le gouvernement en exercice, le cas échéant, et cela lui confère des responsabilités et des ressources formelles, ainsi que des possibilités accrues d'intervention lors des débats, conformément aux règles de procédure.

Ainsi, l'opposition officielle occupe une place de premier plan dans l'examen critique des actions, des décisions et des priorités du gouvernement – surtout par rapport aux enjeux d'une importance particulière tels le budget provincial et les dépenses, la législation présentée par le gouvernement et les décisions majeures du gouvernement touchant les politiques publiques. Ce rôle est particulièrement visible lors de la période des questions orales, où l'opposition officielle dispose du plus grand nombre des questions et de la priorité pour interroger le premier ministre et les autres ministres. L'opposition officielle est parfois appelée « l'opposition loyale de Sa Majesté » – c'est-à-dire qu'elle est loyale envers la démocratie et la Couronne, et non envers le gouvernement.

Le chef de l'opposition officielle agit comme principal critique du premier ministre, et il est de son devoir de proposer des solutions de rechange claires et crédibles par rapport à celles du gouvernement en exercice. Le chef de l'opposition officielle nomme un cabinet fantôme, composé de député appartenant à l'opposition officielle qui agissent à titre de porte-parole sectoriels. Chaque porte-parole se concentre généralement sur un ministère ou un portefeuille du gouvernement (par exemple, la santé ou l'éducation), examine la législation et les décisions touchant ce domaine, interroge le ministre responsable et propose des politiques de rechange. Cela permet d'assurer un examen approfondi et bien informé qui ne se limite pas à des critiques d'ordre purement général.



Des pupitres de l'opposition dans la Chambre législative.



L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
de la COLOMBIE-BRITANNIQUE
Bureau d'Éducation Parlementaire

Pour plus de ressources visitez **leg.bc.ca**

PEO@leg.bc.ca  BCLegislature  BCLegislature  BCLegislature